

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: /
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 20 juin 2024

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 17/24 AU 15/7/24

L'an deux mille vingt-quatre les vingt juin à onze heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Rémy LIEUTIER, Christian TROJA, Jérôme SAMUEL, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Gérard BARDONNENCHE,

Etaient absents : Jean Noel NAL, Bernard NAL,

Etait excusé et représenté : Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GALLO),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Vote d'une Décision Modificative n° 2 au budget 2024.

M. le Président informe les syndics qu'il est nécessaire d'augmenter le chapitre 65 afin de procéder aux annulations des titres 57 et 58 émis en 2022 pour la somme de 441 993,23€ au nom de EDF Hydroélectricité.

Comme suite à la décision de la CAA de Marseille en juillet 2023 condamnant EDF à payer à l'ASA la somme de 638 682€ relatifs à la gratuité 2019 et 2020 et le rejet du Conseil d'état d'examiner le pourvoi de EDF en mars 2024, l'ASA a donc émis un titre de recette n° 17 le 21 mars 2024 de 638 682,12€.

A ce titre et selon notre conseil, il convient donc d'annuler les titres 57 et 58 émis en 2022 au titre des années 2019 et 2020 calculer selon la méthode DEMUYTER pour 441 999,23€.

La DM n°2 est la suivante afin de pouvoir procéder aux opérations de régularisations :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
65888	Autres	441 999,23€	
	TOTAL	441 999,23€	

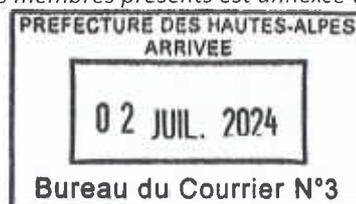
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Valide la Décision Modificative n° 2.
- Donne tout pouvoir à son Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian GALLO

